

## Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du service de location à longue durée de vélos à assistance électrique

### ARTICLE 1 – Objet et coordonnées

#### 1.1 Objet

La location de vélo à assistance électrique longue durée est un service proposé par le syndicat mixte Valence Romans Mobilités (ci-après dénommée l'« Autorité Organisatrice ») qui inclut les communes de Valence Romans Agglomération et de la communauté de communes Rhône-Crussol, dont la gestion est confiée, au nom et pour le compte de ce dernier, à Transdev Valence Mobilité (ci-après dénommée « l'Exploitant ») société à responsabilité limitée, au capital de 15 250,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Romans sous le numéro 324 074 954, sous la dénomination « Mon Libélo » (ci-après le « Service »). Ce Service implique l'adhésion sans réserve de l'Utilisateur aux présentes conditions générales d'accès et d'utilisation (ci-après dénommées les « CGAU »). L'adhésion aux CGAU et au Service dans les conditions de l'article 5 ci-dessous constituent un contrat de location conclu entre l'Utilisateur et l'Exploitant.

L'intégralité des CGAU est également disponible en agences « Mobilité », « Agence du Vélo » et sur le site internet : [www.monlibelo.valenceromansmobilites.fr](http://www.monlibelo.valenceromansmobilites.fr)

#### 1.2 Coordonnées de Transdev Valence Mobilité / Service Client

Agence de Valence : 11 bis boulevard d'Alsace - 26000 Valence ;  
Agence de Romans : 2 boulevard Gabriel Péri - 26100 Romans-sur-Isère.  
Téléphone : 04 75 60 06 26 (numéro non surtaxé)  
Courriel : [info@citea.info](mailto:info@citea.info)  
Site internet : [www.monlibelo.valenceromansmobilites.fr](http://www.monlibelo.valenceromansmobilites.fr)

### ARTICLE 2 – Conditions d'accès

**2.1** Le Service est destiné aux personnes physiques pour leur besoin de déplacement personnel, il permet de louer un vélo à assistance électrique (VAE), un vélo cargo triporteur à assistance électrique ou longtail pour une période déterminée.

Le contrat de location est strictement personnel. Il n'est par conséquent ni cessible, ni transmissible. Une personne ne peut contracter qu'un seul contrat de location.

L'utilisation du Service par des opérateurs économiques ou des personnes physiques à des fins professionnelles ou à des fins de compétitions sportives est strictement interdite.

Le Service est accessible aux personnes âgées de seize (16) ans minimum résidant sur le territoire énoncé à l'article 1.1 ci-dessus et pouvant justifier d'une adresse sur ce dit territoire (ci-après dénommée l'« Utilisateur »), reconnaissant être aptes à la pratique du vélo, connaître les règles du Code de la route relatives à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale. L'Exploitant ne pourra être tenu pour responsable des dommages dus à l'inaptitude de l'Utilisateur.

Les personnes âgées de moins de dix-huit (18) ans devront être accompagnées du représentant légal. Le contrat est dans ce cas conclu par le représentant légal. A l'exception du mineur émancipé qui devra dans ce cas fournir un justificatif de son émancipation.

**2.2** La conduite du vélo est strictement réservée à la personne identifiée dans le contrat de location en tant qu'Utilisateur ou la personne utilisatrice du vélo.

**2.3** Le Service est accessible dans la limite de la flotte de vélos disponibles, l'Exploitant ne

pourra être tenu responsable en cas d'indisponibilité d'un vélo, d'un équipement ou d'un accessoire.

**2.4** L'Exploitant se réserve le droit de refuser l'accès au Service à quiconque ne satisfait pas les présentes CGAU, sans être tenu de fournir aucune autre justification.

### **ARTICLE 3 – Equipement des vélos**

**3.1** Tous les vélos loués sont accompagnés d'un manuel utilisateur et ont notamment l'équipement et accessoires suivants :

- Des dispositifs d'éclairage (feux avant et arrière) et de signalisation visuelle (catadioptrès visibles à l'avant, à l'arrière et latéralement), ainsi qu'un avertisseur sonore (cf. articles R.313-4 et suivants du Code de la route) ;
- Deux systèmes de freinage indépendant agissant chacun sur une roue différente ;
- Une batterie 36V – 14Ah – Li-ion et un chargeur batterie ;
- Un moteur électrique ;
- Un display permettant l'allumage de l'assistance, des lumières et de régler le niveau d'assistance ;
- Un panier et un support smartphone pour les VAE ;
- Un antivol ;
- Siège enfant homologué (en option) ;
- Casque ;
- Sacoche.

L'Exploitant remet également un manuel utilisateur à la fonction d'assistance électrique (moteur et batterie). Les batteries utilisées sur les VAE doivent être manipulées avec précaution, l'Utilisateur doit éviter de les utiliser en cas de choc. De fait, à la suite d'un choc trop violent ces batteries peuvent présenter un risque de court-circuit, d'échauffement, voire de se consumer.

Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de douze (12) ans qu'ils soient conducteurs ou passagers et il est recommandé pour les adolescents et les adultes.

**3.2** L'Utilisateur s'engage à ne pas excéder la charge maximale que peut supporter le vélo.

Le VAE peut supporter une charge maximale de cent vingt (120) kg pour le vélo.

La charge maximale autorisée dans la caisse est de cent (100) kg pour le vélo cargo, dans la limite de deux (2) enfants ne dépassant pas chacun 35 kg.

Le panier peut supporter une charge maximale de cinq (5) kg.

### **ARTICLE 4 – Type et durée de contrat**

**4.1** La location comprend la mise à disposition, pour une durée définie, d'un vélo, de ses équipements et accessoires.

**4.2** Les conditions relatives à la durée de location sont les suivantes :

L'Utilisateur peut louer le vélo pour une durée de :

- trois (3) mois ; ou
- six (6) mois ; ou
- douze (12) mois

L'Utilisateur a la possibilité de restituer le vélo ou de souscrire un nouveau contrat de location. Le cumul de durées de contrats successifs ne pourra pas dépasser douze (12) mois, sauf prolongation autorisée par l'Exploitant en cas de disponibilité du Service.

## ARTICLE 5 - Modalités liées au Service

Un formulaire d'inscription est disponible et doit être complété sur le site internet [www.monlibelo.valenceromansmobilités.fr](http://www.monlibelo.valenceromansmobilités.fr)

**5.1** Pour accéder au Service, l'Utilisateur doit signer un contrat de location.

**5.2** Pour signer le contrat de location, l'Utilisateur doit :

- Créer un compte Abonné ;
- S'identifier (nom, prénom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone et adresse courriel afin de pouvoir recevoir une alerte l'avertissant de l'échéance prochaine de sa location) ;
- Choisir l'agence de location ;
- Choisir le type de vélo souhaité ;
- Choisir la durée de sa location selon les formules proposées à la date de la signature du contrat ;
- Choisir les accessoires (optionnels et sous réserve de disponibilités) ;
- Remplir les informations de contact de la personne utilisatrice du vélo. L'Utilisateur reste responsable du vélo vis-à-vis de l'Exploitant ;
- Fournir une copie de sa pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité) et un justificatif de domicile (facture d'eau, de gaz, d'électricité) sur le territoire de l'Autorité Organisatrice datant de moins de trois (3) mois ;
- Accepter les présentes CGAU (disponibles sur le lien [www.monlibelo.valenceromansmobilités.fr](http://www.monlibelo.valenceromansmobilités.fr)) ;
- Fournir un dépôt de garantie en application des tarifs en vigueur à la date de signature du contrat de location. Le dépôt de garantie pourra être retenu partiellement ou totalement dans les conditions ci-dessous ;
- Payer le montant total de la location en application des tarifs en vigueur à la date de la signature du contrat de location ;
- L'Utilisateur déclare que toutes les informations le concernant sont exactes, en particulier qu'il satisfait les conditions requises aux présentes pour pouvoir souscrire un contrat de location de vélo.

### 5.3 Réservation d'un vélo

La signature du contrat de location entraîne la réservation d'un vélo. Lors de la signature du contrat, et dans l'ordre d'inscription, un rendez-vous est fixé pour le retrait du vélo en agence. Tout rendez-vous non honoré sans en avertir l'Exploitant, dans le délai de vingt-quatre (24) heures avant le rendez-vous, entraîne l'annulation de la réservation et la résiliation du contrat de location pour faute de l'Utilisateur dans les conditions de l'article 12.3 ci-dessous.

### 5.4 Flotte de vélos

L'Exploitant peut assurer la location de vélo uniquement dans la limite de vélos disponibles. Les vélos sont réservés et loués dans l'ordre de réception et de traitement des dossiers.

La liste des modèles proposés est disponible en agence et sur le site internet [www.monlibelo.valenceromansmobilités.fr](http://www.monlibelo.valenceromansmobilités.fr)

Les tarifs en vigueur à la date de la signature du contrat s'appliquent dans les conditions de l'article 6.1 ci-dessous.

Chaque vélo est identifié par un numéro qui lui est propre.

Le prix de la location n'inclut pas d'assurance vol ou dégradation du vélo, de l'équipement et des accessoires, cette possibilité reste à la charge de l'Utilisateur. L'Autorité Organisatrice et l'Exploitant ne sont pas responsables des dommages directs et indirects que pourrait causer l'Utilisateur du fait de l'utilisation du vélo, causés au vélo, à un tiers ou à lui-même, sauf en cas de faute de la part de l'Autorité Organisatrice et/ou de l'Exploitant.

## 5.5 Conditions générales

La signature du contrat de location n'est possible qu'après acceptation par l'Utilisateur des présentes CGAU. Le contenu des présentes CGAU pourrait être amené à évoluer. L'Autorité Organisatrice ou l'Exploitant se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGAU qui s'appliqueront dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de leur publication sur le site internet et de leur notification à l'Utilisateur. A défaut d'acceptation de ces nouvelles CGAU, l'Utilisateur pourra résilier sans frais le contrat de location, dans les conditions de l'article 12.1, à l'exception des stipulations de l'article 6.2. L'Utilisateur sera remboursé au *prorata temporis* de l'utilisation effective du Service. Il est entendu que tout mois commencé est dû.

À tout moment, l'Exploitant se réserve le droit de demander à l'Utilisateur de venir présenter le vélo pour en vérifier son bon fonctionnement.

L'Utilisateur s'engage à mettre à jour ses informations personnelles nécessaires à la gestion du contrat de location, notamment l'adresse et le RIB.

## 5.6 Renouvellement de la location

**5.6.1** Le contrat de location est conclu pour une durée d'engagement définie à l'article 4 ci-dessus. Toute reconduction tacite est expressément exclue. Le contrat prendra fin à l'expiration de la durée définie à l'article 4. L'Utilisateur a la possibilité de renouveler son contrat de manière express avant l'expiration du dernier contrat.

**5.6.2** L'Exploitant se réserve le droit de refuser l'établissement d'un nouveau contrat de location en cas de dégradation du vélo, de non-règlement de sommes dues ou de tout autre comportement préjudiciable à l'Autorité Organisatrice ou à l'Exploitant.

Dans l'hypothèse où l'Exploitant accepterait la conclusion d'un nouveau contrat malgré le non-règlement de sommes dues au titre d'un contrat précédent, l'Exploitant ne pourra invoquer ce défaut de paiement antérieur pour résilier unilatéralement le contrat.

**5.7** Usage non professionnel : l'Utilisateur peut utiliser le vélo loué pour réaliser son trajet domicile-travail, ses déplacements professionnels ponctuels quotidiens et ses activités de loisirs. Tout usage des vélos, équipements et accessoires, à des fins professionnelles pour le transport de marchandises ou de personnes est strictement interdit. L'Exploitant se réserve la faculté de résilier le contrat, aux conditions prévues à l'article 12 des présentes CGAU, en cas d'usage professionnel constaté.

## 5.8 Il est interdit à l'Utilisateur :

- de modifier le vélo, ses équipements et ses accessoires ;
- de prêter, céder, louer ou sous-louer le vélo, ses équipement et accessoires ;
- de permettre de quelle que façon que ce soit l'utilisation, gratuite ou onéreuse, du vélo, par des tiers quels qu'ils soient ;
- de transporter un autre passager, à l'exception de l'utilisation de sièges bébé homologués ou de vélos cargo ou longtail ;
- de sécuriser les vélos loués dans les vélo-stations présentes dans la rue et dans les stations Libélo automatisées. La sécurisation des vélos doit être faite sur des arceaux vélos comme pour un vélo personnel ;
- utiliser le vélo à des fins non-conformes aux présentes CGAU.

## ARTICLE 6 - Modalités de paiement

### 6.1 Tarifs

Lors de la souscription du contrat, l'Utilisateur est tenu de payer en une seule fois le montant

de la location (au prix fixé au moment de la souscription du contrat de location et disponible en Annexe 2 des présentes). Le paiement intervient par carte bancaire sur le site web du Service : [www.valenceromansmobilites.fr](http://www.valenceromansmobilites.fr)

Seules les cartes bancaires des réseaux suivants sont acceptées :

- Réseau Carte Bleue ;
- Visa ;
- Mastercard ;
- American Express.

Ne sont notamment pas acceptées les cartes des réseaux Visa Electron, Mastercard Maestro.

Les tarifs sont détaillés en **Annexe 2** et sur le site internet [www.valenceromansmobilites.fr](http://www.valenceromansmobilites.fr)

Ils sont valides à compter du début de la période de location et peuvent être modifiés à tout moment par l'Autorité Organisatrice. L'Autorité Organisatrice se réserve le droit de modifier à tout moment les tarifs. Ces nouveaux tarifs s'appliqueront aux nouveaux contrats, ainsi qu'aux renouvellements.

Les personnes âgées de moins de vingt-six (26) peuvent bénéficier du tarif réduit sur présentation d'un justificatif :

- Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité).

## 6.2 Le dépôt de garantie

Un dépôt de garantie, d'un montant prévu dans les tarifs en vigueur à la date de signature du contrat (disponible en Annexe 2 des présentes), devra être constitué par autorisation de prélèvement SEPA. L'Utilisateur devra renseigner ses coordonnées bancaires (IBAN et BIC). L'autorisation de prélèvement SEPA est signée lors de la signature du contrat de location.

Le dépôt de garantie est effectué au moment de la signature du contrat de location.

Il n'est pas encaissé au moment de la signature du contrat.

En cas de présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou de la carte bancaire d'un compte n'appartenant pas à l'Utilisateur, le titulaire dudit compte devra être présent et accompagner l'Utilisateur lors du retrait du vélo. Le titulaire devra pouvoir justifier son identité (présentation de la pièce d'identité : carte d'identité, passeport, titre de séjour en cours de validité).

L'Utilisateur s'engage à signaler toute modification concernant ses coordonnées bancaires fournies dans le cadre des présentes CGAU, susceptible d'affecter, pendant la période de location, le bon encaissement du dépôt de garantie.

## 6.3 Utilisation du dépôt de garantie

L'Utilisateur est tenu de restituer le vélo dans l'état dans lequel il lui a été remis, à l'exception de l'usure normale ou de la vétusté. Pour ce faire, il devra entretenir le vélo et informer l'Exploitant de tout accident, défaut ou usure. En cas de dégradation du vélo, l'Utilisateur supporte les montants correspondants aux dommages directs subis par le vélo pendant la location.

L'Exploitant facture ces montants sur la base de la grille forfaitaire en vigueur à la date du retour du vélo, des équipements et accessoires. En cas de non-paiement des dégradations ou de non-restitution du vélo, l'Exploitant procède à l'encaissement du dépôt de garantie dans le délai de trente (30) jours calendaires à compter de l'émission de la facture précitée et pourra engager immédiatement toutes poursuites judiciaires utiles.

## ARTICLE 7 - Conditions de retrait et du retour d'un vélo loué

Lorsque l'Utilisateur a signé le contrat de location, accepté les CGAU et a fourni toutes les pièces justificatives nécessaires, il doit demander un rendez-vous auprès de l'Exploitant pour pouvoir retirer le vélo.

### 7.1 Le retrait d'un vélo

Pour retirer le vélo, l'Utilisateur se rend à la date et à l'horaire prévus en agence pour les résidents de l'une des communes du territoire décrit à l'article 1.1 ci-dessus. Il se présente avec sa pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité).

Une « fiche d'état des lieux initial » est établie contradictoirement entre l'Exploitant et l'Utilisateur lors de la remise du vélo. Cette fiche concerne le vélo, les équipements et accessoires tel que décrit à l'article 3 des présentes, la bonne fixation de la selle, des pédales, le bon fonctionnement de la sonnette, des freins, de la transmission et de l'éclairage, le bon état général du cadre et des pneumatiques, le bon fonctionnement du display, de la batterie, du chargeur de batterie et du moteur électrique.

L'agent de l'Exploitant dispensera à l'Utilisateur des conseils pour la bonne utilisation du vélo, ses équipements et accessoires.

## 7.2 Entretien

L'Utilisateur doit faire effectuer l'entretien et les réparations en s'adressant uniquement auprès de l'Exploitant. Toute intervention sur le vélo par un tiers pourra entraîner la résiliation du contrat de location dans les conditions de l'article 12 des présentes, ainsi que la facturation de toute réparation qui sera rendue nécessaire par l'Exploitant dans les conditions tarifaires de l'Annexe 2 des présentes.

Dans le cas de la location d'une durée d'engagement de douze (12) mois, l'Utilisateur s'engage à présenter le vélo au bout de six (6) mois de location pour une visite obligatoire de contrôle de l'état de celui-ci, après avoir convenu d'un rendez-vous par téléphone au 04 75 600 626 (numéro non surtaxé) ou sur le site internet [www.monlibelo.valenceromansmobilites.fr](http://www.monlibelo.valenceromansmobilites.fr)

**7.2.1** Les dégradations dues à une usure anormale constatées sur le vélo sont à la charge de l'Utilisateur. Les réparations seront réalisées par l'Exploitant et facturées à l'Utilisateur, conformément à la grille tarifaire des opérations de maintenance jointe en Annexe 2 des présentes et consultables sur le site internet [www.monlibelo.valenceromansmobilites.fr](http://www.monlibelo.valenceromansmobilites.fr)

**7.2.2** En cas d'immobilisation du vélo pour réparations, l'Exploitant responsable du Service remettra à l'Utilisateur un nouveau vélo pour éviter une interruption du Service (à la condition qu'un vélo soit disponible immédiatement). Un état des lieux de retour du premier vélo sera alors effectué et un état des lieux de départ du second vélo sera réalisé pour permettre le départ de ce nouveau vélo.

**7.2.3** Le paiement des réparations se fera directement auprès de l'Exploitant, les factures seront disponibles sur le compte en ligne de l'Utilisateur.

## 7.3 Vol ou sinistre

En cas de vol, l'Utilisateur doit déposer plainte auprès des services de police ou de gendarmerie en précisant le numéro du vélo. Il doit déclarer le vol à l'Exploitant par téléphone au 04 75 600 626, dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de la connaissance du vol et transmettre une copie du dépôt de plainte par courriel à [info@citea.info](mailto:info@citea.info)

A défaut, l'Utilisateur s'expose à des poursuites pour vol.

Dans tous les cas, l'Exploitant encaissera le dépôt de garantie. Après encaissement du dépôt de garantie et dans le cas où le vélo serait retrouvé, l'Exploitant remboursera à l'Utilisateur, dans un délai de quinze (15) jours calendaires, le dépôt de garantie prélevé.

En cas de dégradation, causant un préjudice direct à Mon Libélo et à l'Exploitant, l'Utilisateur s'engage à prendre à sa charge les coûts de réparations facturés par l'Exploitant conformément à la grille tarifaire jointe en Annexe 2 des présentes en vigueur à la date de réparations. A défaut de paiement, l'Exploitant encaissera le dépôt de garantie.

En cas de vol du vélo, qui ne serait pas retrouvé dans le délai de quinze (15) jours calendaires précité, l'Exploitant présentera à l'Utilisateur la facture correspondant au prix du vélo tel qu'indiqué à l'Annexe 2, la facture tiendra compte du montant du dépôt de garantie prélevé.

## 7.4 Restitution du vélo

L'Utilisateur est averti par courriel de la fin de la location ; l'Utilisateur doit se connecter sur le Site internet afin de prendre un rendez-vous en agence dans laquelle il a retiré le vélo pour la restitution de ce dernier vélo.

Une « fiche d'état des lieux final » est établie contradictoirement entre l'Exploitant et l'Utilisateur. La fiche spécifiera les éléments constituant une usure normale du vélo, de l'équipement et des accessoires, à la charge de l'Exploitant et les éléments constituant une usure anormale, à la charge de l'Utilisateur. Dans ce dernier cas, une facture sera établie conformément à la grille tarifaire jointe en Annexe 2 des présentes et disponible sur le site internet [www.monlibelo.valenceromansmobilites.fr](http://www.monlibelo.valenceromansmobilites.fr), en vigueur à la date de restitution du vélo. Cette facture devra être payée par l'Utilisateur afin de mettre un terme à la location et permettre la restitution du dépôt de garantie. Les factures seront disponibles sur le compte en ligne de l'Utilisateur.

Le vélo, les équipements et accessoires loués doivent impérativement être restitués au plus tard le jour indiqué sur le contrat de location. En cas de retard au-delà de sept (7) jours calendaires, l'Exploitant appliquera la pénalité de retard d'un montant de quinze euros (15€) toutes taxes comprises (TTC) par vélo et par semaine de retard (toute semaine entamée est due en entier).

Pendant la période de sept (7 jours) précitée, l'Utilisateur peut souscrire un contrat de location, dans la limite de la durée énoncée à l'article 4 ci-dessus, dans ce cas le contrat prendra effet de manière rétroactive à la date à laquelle l'Utilisateur aurait dû restituer le vélo et il ne se verra pas appliqué la pénalité précitée.

En cas de non-souscription d'un nouveau contrat ou de non-restitution du vélo à la date prévue dans le contrat de location, l'Exploitant pourra engager immédiatement des poursuites judiciaires, et encaissera l'intégralité du montant du dépôt de garantie au-delà de quinze (15) jours calendaires de retard.

L'Utilisateur s'engage à restituer un vélo propre et en bon état de fonctionnement. En cas de retour du vélo avec des éléments manquants ou cassés, l'Utilisateur supportera les frais de réparation ou se verra prélevé le dépôt de garantie dans les conditions de l'article 6.3.

## ARTICLE 8 - Obligations de l'Utilisateur

**8.1** Le vélo, ses équipements et accessoires restent la propriété exclusive de l'Autorité Organisatrice pendant toute la durée de la location. L'Utilisateur s'interdit de sous-louer le vélo à un tiers ou de transporter tout passager (hormis les enfants en cas d'utilisation d'un siège bébé homologué pour le vélo à assistance électrique).

**8.2** L'Utilisateur est responsable du vélo qu'il a loué pendant toute la durée du contrat. Il doit tout mettre en œuvre pour éviter sa disparition, sa dégradation ou sa destruction. Il s'engage à verrouiller systématiquement le système antivol du vélo et à l'attacher à un point fixe dès qu'il en interrompt l'utilisation pour éviter sa disparition.

**8.3** La signature du contrat de location par l'Utilisateur implique que ce dernier ait pris connaissance et souscrit entièrement et sans aucune réserve au contenu des présentes CGAU. Le contenu des présentes CGAU pourra être amené à évoluer conformément à l'article 5.5 ci-dessus. Toute modification des présentes CGAU, sera portée à la connaissance des Utilisateurs par courriel et publiée sur le site Internet [www.monlibelo.valenceromansmobilites.fr](http://www.monlibelo.valenceromansmobilites.fr).

**8.4** L'Utilisateur assume toutes les conséquences directes ou indirectes de tout évènement engageant sa responsabilité du fait de sa négligence, défaillance, imprudence dans l'utilisation du vélo loué et survenant pendant la période de location, y compris lorsqu'elle excède la période de location prévue dans le contrat de location. Sa responsabilité s'étendra aux conséquences d'évènements nés pendant la période de location, mais dont le préjudice ne se révèle qu'après la restitution du vélo à l'Exploitant. L'Utilisateur accepte que si son

utilisation du Service, du vélo, des équipements et des accessoires provoque des blessures ou des dommages à lui ou à une autre personne, ainsi qu'à des biens matériels, il sera alors responsable de toutes les conséquences (réclamations, demandes de dédommagement, préjudices, frais ou pénalités, honoraires d'avocat, poursuites judiciaires, ainsi que tout autre problème de quelque nature que ce soit) et ne pourra se retourner contre l'Exploitant. L'Utilisateur dégage l'Exploitant et l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité découlant de son utilisation du vélo, des équipements et accessoires mis à sa disposition en ce qui concerne les accidents et dommages de toute nature (matériels, corporels et immatériels) causés aux tiers, à lui-même et aux biens éventuellement transportés.

La responsabilité de l'Utilisateur est exclue en cas d'événement de force majeure ou de faute de l'Exploitant.

**8.5** L'Utilisateur est informé que les paniers sont uniquement réservés au transport d'objets non volumineux ne dépassant pas cinq kilogrammes (5 kg). L'Utilisateur est autorisé à monter seul sur le vélo, le transport de personne sur le vélo, autre que d'enfant dans un siège bébé homologué ou dans un vélo cargo ou longtail, est strictement interdit.

**8.6** L'Utilisateur reconnaît avoir la garde du vélo dès sa mise à disposition jusqu'à sa restitution à l'Exploitant. L'Utilisateur s'engage à verrouiller le vélo avec le système antivol, dès qu'il interrompt, même pour une très courte durée, l'utilisation du vélo et de l'équipement, en englobant la poutre du vélo et un point fixe solidement implanté dans le sol (ou mur). L'Utilisateur s'engage à stationner son vélo la nuit et durant les longues périodes d'inutilisation dans un lieu fermé et sécurisé. Il s'engage à utiliser le vélo avec soin, et à le rapporter, avec l'ensemble des équipements et accessoires, à l'issue de la période de location, dans l'état où il se trouvait lors du retrait.

**8.7** En aucun cas, l'Utilisateur ne pourra réclamer un quelconque remboursement des frais de location ou autres dommages et intérêts du fait de l'indisponibilité du vélo, d'un équipement ou d'un accessoire mis à sa disposition par l'Exploitant durant la période de location et non imputable à ce dernier. Hors dommage imputable à l'Utilisateur et en fonction de la disponibilité de la flotte de vélos, un remplacement pourra être envisagé en cas de dysfonctionnement du vélo loué.

**8.8** L'Utilisateur doit suivre les démarches de sécurité suivantes :

- respecter les manuels d'utilisation, ainsi que suivre les conseils dispensés par les agents de l'Exploitant lors du retrait du vélo ;
- adapter sa distance de freinage notamment en cas d'intempéries ;
- effectuer le réglage de la selle et/ou de guidon pour adapter sa hauteur à sa morphologie ;
- porter un casque homologué et des vêtements adaptés (et notamment visibles en cas d'usage en soirée ou de nuit) ;
- utiliser un vélo que sur les voies ouvertes à la circulation publique et non interdites à la circulation des cyclistes dans le respect du Code de la route ; de façon générale, de respecter le Code de la route en vigueur au moment de l'utilisation (notamment respecter les feux de signalisation, ne pas rouler sur les trottoirs...).

Si l'Utilisateur contrevient aux lois et règlements en vigueur à l'occasion de l'utilisation du vélo, l'Exploitant ou l'Autorité Organisatrice ne pourront en aucun cas en être tenus pour responsables.

**8.9** L'Utilisateur est seul responsable du choix de ses identifiant et mot de passe pour la création du compte en ligne. Il doit maintenir leur caractère confidentiel. En cas de perte ou d'oubli de l'identifiant ou du mot de passe, l'Utilisateur doit s'adresser au Service Client.

## ARTICLE 9 - Droit de rétractation

Conformément aux dispositions des articles L.221-2 et L.221-28 du Code de la consommation, les services de transport de passagers dont l'activité de location de voitures et de transport de biens devant être fournis à une date ou à une période déterminée ne donnent pas droit à rétractation.

En cas de souscription à distance de services éligibles au droit de rétractation, notamment la location longue durée de vélos, l'Utilisateur a la faculté, sans avoir à se justifier, ni à payer de pénalités, d'exercer un droit de rétractation du contrat de location, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de conclusion du contrat, considérée comme étant la réception de la confirmation de souscription, la preuve de l'envoi et de sa date incombant à l'Utilisateur. L'Utilisateur devra rapporter la preuve de l'exercice de son droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation, le dernier jour à minuit.

Dans ce cas, l'Utilisateur informe l'Exploitant de sa décision de se rétracter avant l'expiration du délai susvisé via une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter pouvant prendre la forme d'une simple lettre ou du formulaire figurant en Annexe 3 des présentes :

- par courriel à l'adresse suivante : [info@citea.info](mailto:info@citea.info)
- par courrier postal à l'adresse suivante : 143 rue de la forêt, 26000 Valence

Le remboursement se fera en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par l'Utilisateur pour la transaction initiale, sauf s'il a expressément accepté qu'il intervienne par un moyen différent.

Si le Service n'a pas commencé au moment où l'Utilisateur exerce son droit de rétractation, l'Utilisateur se voit intégralement remboursé des montants payés.

Si le Service a commencé sur demande expresse de l'Utilisateur avant l'expiration du délai de rétractation, un remboursement est effectué au *prorata temporis* du nombre de jours/mois entiers restant à courir jusqu'à la date d'échéance du contrat. Le mois en cours, ainsi que les éventuels coûts d'usage complémentaires restent dus. Le remboursement interviendra dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la confirmation de réception de la demande de rétraction faite par l'Utilisateur auprès de l'Exploitant.

Dans ce dernier cas, l'Utilisateur devra renvoyer ou rendre le vélo, dans l'agence sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours après la communication de sa décision de se rétracter du présent contrat. Une fois ce délai passé, des frais d'usage seront imputés, au *prorata temporis*, sur le remboursement.

## ARTICLE 10 – Règles spécifiques au démarchage téléphonique

L'Utilisateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours peut s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique (la liste Bloctel) sur <https://www.bloctel.gouv.fr/> ou par voie postale à l'adresse : Worldline - Service Bloctel CS 61311 - 41013 Blois Cedex.

## ARTICLE 11 - Assurance

**11.1** L'Utilisateur a l'obligation d'avoir une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages causés par l'Utilisateur à un tiers lors de l'utilisation du vélo en location

(notamment blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule). Il est recommandé à l'Utilisateur de contacter son assureur ou de se reporter à l'article 11.2 ci-dessous.

L'Exploitant pourra demander une attestation d'assurance à l'Utilisateur.

L'assurance contre le vol et les dégradations du vélo reste à la charge de l'Utilisateur et à son initiative.

L'Utilisateur est seul et unique responsable des dommages causés par l'utilisation du vélo pendant toute la durée de son usage, y compris lorsque celle-ci excède la durée d'utilisation autorisée en cas de restitution tardive par l'Utilisateur, sauf en cas de force majeure.

**11.2** En cas d'accident et/ou incident mettant en cause le vélo, l'Utilisateur a l'obligation de signaler les faits à l'Exploitant en le contactant au 04 75 60 06 26 ou par courriel à [info@citea.info](mailto:info@citea.info) dans les vingt-quatre (24) heures suivant la survenance de l'événement. Le vélo demeure sous sa pleine et entière responsabilité, jusqu'à sa remise en mains propres à l'Exploitant.

## ARTICLE 12 – Résiliation

### 12.1 Résiliation pour motifs légitimes

L'Utilisateur peut résilier le contrat de location, à tout moment, dans les cas listés ci-dessous :

- Déménagement/mutation/études de l'Utilisateur en dehors du territoire de l'Autorité Organisatrice (justificatif de domicile) ;
- Décès de l'Utilisateur (certificat de décès) ;
- Incapacité physique à faire du vélo, temporaire de plus d'un (1) mois ou définitive (certificat médical) ;
- Modification des clauses essentielles des CGAU par l'Autorité Organisatrice ou par l'Exploitant.

La demande de résiliation doit être faite par courriel ou par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du Service Client stipulée à l'article 1 et accompagnée de justificatifs.

La résiliation sera effective sous quinze (15) jours ouvrés à compter de la réception de la demande par le Service Client, cachet de la poste faisant foi.

L'Exploitant remboursera à l'Utilisateur le montant du prix (prix au moment de la souscription du contrat) au *prorata temporis* de la partie du contrat de location qui n'aura pas pu être exécutée à la suite de la résiliation. Le remboursement interviendra dans le délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de résiliation du contrat de location à l'Utilisateur.

Il est entendu que tout mois commencé est dû.

### 12.2 Résiliation du fait de l'Utilisateur

En dehors des cas de motifs légitimes l'Utilisateur peut résilier le contrat de location avant l'échéance de son engagement en cas de manquement de l'Exploitant à l'une ou plusieurs de ses obligations au titre des présentes CGAU.

Dans ce cas l'Utilisateur peut résilier son contrat, sans frais ni pénalité en envoyant une lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse du Service Client stipulée à l'article 1.

La résiliation sera effective sous quinze (15) jours ouvrés à compter de la réception de la demande par le Service Client, cachet de la poste faisant foi.

L'Exploitant remboursera à l'Utilisateur le montant du prix (prix au moment de la souscription du contrat) au *prorata temporis* de la partie du contrat de location qui n'aura pas pu être exécutée de la suite de la résiliation. Le remboursement interviendra dans le délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de résiliation du contrat de location à l'Utilisateur.

Il est entendu que tout mois commencé est dû.

### 12.3 Résiliation pour faute

Le contrat de location peut être résilié par l'Exploitant en cas de faute de l'Utilisateur.

Est considérée comme une faute de l'Utilisateur :

- Non-respect par l'Utilisateur des articles 5.8 et 7.2 des présentes ;
- Carte bancaire/autorisation de prélèvement expirée ou invalide ;
- Défaut de paiement partiel ou total ;
- Utilisation du Service non conforme aux présentes CGAU ;
- Réparation du vélo par l'Utilisateur ou un tiers, toute personne autre que l'Exploitant ;
- Fausse déclaration relative à la souscription ou à l'usage du Service.

Si après deux (2) relances de l'Exploitant, l'Utilisateur n'a pas régularisé la situation dans le délai de quinze (15) jours calendaires alors l'Exploitant se réserve le droit de résilier le contrat de location de plein droit et sans indemnités.

L'Exploitant remboursera à l'Utilisateur le montant du prix (prix au moment de la souscription ou du renouvellement du contrat) au *prorata temporis* de la partie du contrat de location qui n'aura pas pu être exécutée à la suite de la résiliation. Le remboursement interviendra dans le délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date de résiliation du contrat de location à l'Utilisateur. Il est entendu que tout mois commencé est dû.

### ARTICLE 13 - Données personnelles

L'Exploitant est responsable des traitements de données à caractère personnel effectués en exécution des présentes, et notamment pour satisfaire les objectifs indiqués ci-dessous :

Finalités des traitements	Catégories de données traitées *	Principale base légale de traitement
Gestion administrative, opérationnelle et comptable des services (inscription, contractualisation, paiement, exploitation...)	Données d'identification (nom, prénom, coordonnées, titre d'identité...) Données bancaires (IBAN/RIB, mandat SEPA) Données de paiement (date et montant de paiements...) Données contractuelles Données relatives aux équipements des Vélos Données d'usage des services Données d'inscription à des services partenaires (compte Oùra...)	Exécution d'un contrat avec l'Utilisateur
Gestion des demandes et réclamations	Données d'identification, Données relatives à la demande (date, objet...)	Consentement
Amélioration des services	Toutes données	Intérêt légitime
Inscription à des lettres d'information et actions promotionnelles	Données d'identification, Nature des services souscrits, participations aux services et évènements	Consentement
Mesures de fréquentation et	Logs, données techniques	Consentement

trafic internet,		
Vidéoprotection, aide à l'exploitation	Images de vidéoprotection	Intérêt légitime
Sécurité des systèmes d'information	Logs, données techniques	Intérêt légitime

(\*) les catégories et détails de données indiquées entre parenthèses permettent à l'Utilisateur d'identifier des exemples de données traitées à l'occasion des traitements considérés, ces exemples ne sont pas exhaustifs.

Certaines données concernant l'Utilisateur peuvent être fournies par l'Autorité Organisatrice ou par des partenaires.

A l'occasion de l'accès ou de l'utilisation de certains services, l'Exploitant est susceptible d'apporter à l'Utilisateur des informations complémentaires ou spécifiques relatifs aux traitements de données mis en œuvre pour ces services.

Sauf obtention du consentement spécifique de l'Utilisateur, l'Exploitant ne communiquera ni ne mettra à disposition de tiers aucune données concernant l'Utilisateur à des fins de prospection commerciale ou promotionnelle pour des produits ou services tiers.

Lorsque le traitement est fondé sur le consentement de l'Utilisateur, il est rappelé que celui-ci peut être retiré à tout moment.

Aucune décision emportant des effets juridiques à l'encontre de l'Utilisateur n'est prise par un traitement exclusivement automatisé.

Certaines données collectées sont requises pour pouvoir accéder aux services. Dans ce cas, les champs ou informations requises sont signalés à cet effet. Si l'Utilisateur choisit de ne pas fournir certaines données personnelles requises, l'Exploitant pourrait ne pas être en mesure de fournir les services demandés ou remplir les finalités pour lesquelles sont effectués un traitement de données à caractère personnel.

Par ailleurs, l'Exploitant est susceptible de publier, divulguer et utiliser des informations agrégées (informations relatives à tous les utilisateurs ou à des groupes ou catégories spécifiques d'utilisateurs combinées de manière qu'un utilisateur individuel ne puisse plus être identifié ou mentionné) ou des informations non personnelles à des fins d'analyse du secteur et du marché, de profilage démographique, à des fins promotionnelles et publicitaires et à d'autres fins commerciales.

### **13.1 Durées de conservation**

Les données concernant l'Utilisateur ne sont conservées que pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Il est porté à la connaissance de l'Utilisateur que les principes généraux de conservation des données sont :

- les données relatives à la gestion du service Mon Libélo peuvent être conservées l'issue de cinq (5) exercices civils clos à compter de la cessation du contrat avec l'Utilisateur ;

- les données relatives à la gestion de vos demandes et réclamations peuvent être conservées jusqu'à l'issue de deux (2) exercices civils clos à compter de leur collecte ;
- les données collectées dans le cadre de la vidéoprotection peuvent être conservées pendant une durée maximum d'un (1) mois à compter de leur captation ;
- les données relatives à la gestion des cookies (mesure d'audience et trafic Internet) peuvent être conservées jusqu'à l'issue d'une durée de six (6) mois à compter de leur collecte. ;

Certains traitements de données spécifiques mis en œuvre pourront avoir des durées de conservation différentes, notamment si leur conservation est rendue nécessaire du fait d'une obligation légale ou pour permettre à l'Exploitant d'exercer nos droits.

Pour obtenir plus de détails sur les règles de conservation spécifiques à un traitement déterminé, l'Utilisateur peut s'adresser au Service Protection des Données et/ou au Délégué à la Protection des Données (coordonnées ci-dessous).

### **13.2 Sécurité et transferts de données**

Conformément à la réglementation en vigueur, sont mis en œuvre les mesures nécessaires pour s'assurer que les informations personnelles soient protégées sur le plan de leur sécurité, de leur intégrité et de leur confidentialité.

Les transferts éventuels de données sont effectués conformément à la réglementation, et encadrés notamment par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne.

L'Exploitant est susceptible de communiquer, aux fins des objectifs précisés ci-dessus, les informations concernant l'Utilisateur, aux autres sociétés du Groupe Transdev et à ses sous-traitants et prestataires de services ; certaines de ces entreprises peuvent être situées à l'extérieur de l'Union Européenne et à l'extérieur des pays reconnus par l'Union Européenne comme ayant des lois garantissant une protection adéquate des données personnelles.

Les informations concernant l'Utilisateur pourront être communiquées à toute personne ou toute entité publique ou privée, notamment les administrations ou des ordres professionnels, lorsque cette communication est prévue par la loi ou la réglementation.

L'Exploitant est susceptible de traiter des informations concernant l'Utilisateur aux fins de gérer et contrôler le respect de ses politiques et procédures internes, d'audit ou pour administrer, gérer ou assurer sa défense face à des réclamations ou des actions judiciaires.

Dans l'hypothèse où l'Exploitant serait impliqué dans une opération de fusion, acquisition, cession d'actifs ou procédure de redressement judiciaire, il peut être amené à céder ou partager tout ou partie de ses actifs, y compris les données à caractère personnel.

En cas de cessation de la concession de service public, ou au cours de celle-ci en cas d'audit, des données concernant l'Utilisateur sont communiquées à l'Autorité Organisatrice désignée en préambule.

### **13.3 Exercice des droits**

Conformément à la réglementation, l'Utilisateur peut exercer ses droits de consultation, de

rectification, d'opposition, de suppression, de limitation du traitement et à la portabilité, dans les conditions de la réglementation applicable, sur ses données à caractère personnel que l'Exploitant peut détenir, en adressant une demande mentionnant ses nom, prénom, adresse et en joignant une copie d'un justificatif d'identité, par le moyen de son choix :

Par courrier postal à : Transdev Valence Mobilité 143 rue de la forêt, 26000 Valence  
Par courrier électronique à : [info@citea.info](mailto:info@citea.info)

Tant que de besoin, l'Utilisateur peut également adresser sa demande au Délégué à la Protection des Données du Groupe Transdev (DPO Groupe) à l'adresse suivante : [dataprivacy@transdev.com](mailto:dataprivacy@transdev.com), en précisant le service et la ville concernée.

L'Utilisateur peut également adresser au Service Protection des Données ses directives relatives au sort de ses données à caractère personnel en cas de décès, et notamment la manière dont il souhaite que les droits précités soient exercés.

De manière générale, le Délégué à la Protection des Données et le Service Protection des Données restent à la disposition de l'Utilisateur pour toute information complémentaire ou réclamation relative aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par l'Exploitant. L'Exploitant s'engage à répondre dans un bref délai, conformément aux délais imposés par la réglementation applicable.

Il est porté à la connaissance de l'Utilisateur que l'autorité de contrôle en France en matière de traitement de données est la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr), auprès de laquelle il peut demander toute information ou introduire une éventuelle réclamation.

## **ARTICLE 14 – Règlement des litiges**

Les CGAU et les relations entre l'Utilisateur et l'Exploitant sont soumises au droit français.

En cas de traduction des présentes CGAU la version en français prévaut.

Toute réclamation devra être envoyée au Service Client aux coordonnées précisées à l'article 1.

L'Utilisateur, après avoir fait une réclamation auprès du Service Client et à défaut de réponse satisfaisante ou s'il n'a pas obtenu de réponse dans un délai de deux (2) mois à compter de la date de la réception de la réclamation, a la possibilité de saisir le Médiateur Tourisme et Voyage dans un délai d'un (1) an à compter de la réclamation écrite.

La saisine préalable du Service Client est une condition de recevabilité de la demande de l'Utilisateur auprès du Médiateur Tourisme et Voyage.

Cette saisie peut se faire en ligne [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) ou par courrier à l'adresse suivante :

Monsieur le Médiateur

MTV Médiation Tourisme et Voyage

BP 80 303

75 823 Paris Cedex 17

A défaut de parvenir à une résolution amiable, le litige sera soumis aux tribunaux compétents du lieu où demeure l'Utilisateur au moment de la conclusion du contrat ou du lieu où le dommage est survenu, au choix de ce dernier, nonobstant référé, pluralité de demandeurs, défendeurs ou appel en garantie.

## **ARTICLE 15 - Prise d'effet**

Les présentes CGAU sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et sont disponibles en agences 11 bis boulevard d'Alsace, 26000 Valence et 2 boulevard Gabriel Péry, 26100 Romans sur Isère et sur le site internet [www.monlibelo.valenceromansmobilites.fr](http://www.monlibelo.valenceromansmobilites.fr)

Lors de la validation d'une commande sur le site internet, l'Utilisateur acceptera les stipulations de la dernière version des CGAU en vigueur disponible sur le site internet [www.monlibelo.valenceromansmobilites.fr](http://www.monlibelo.valenceromansmobilites.fr)

Dans le cas où l'un quelconque des titres, articles, termes ou stipulations des présentes CGAU s'avérerait illégal ou en conflit avec la législation en vigueur, la validité de l'ensemble des autres titres, articles, termes ou dispositions des CGAU ne s'en trouverait pas affectée.

Le fait pour l'Exploitant de ne pas se prévaloir ou de tarder à se prévaloir d'un manquement aux présentes CGAU par l'Utilisateur ne saurait être interprété comme une renonciation à agir ultérieurement. De plus, l'exercice partiel de droits n'interdit pas d'exercer ultérieurement l'ensemble des droits dont dispose l'Exploitant.

## ANNEXE 1 – Notices techniques des vélos

### CADRE & FOURCHE

**Fourches - Accessoires A009401 Protecteur Antivol Ecrou Axe Moteur - Alu - Brut**  
**Cadre 26" - MOKA cardan - H44 - Mixte - Cardan Nexus 3 - V-Brake - Roller Brake - Alu**  
-  
**Phosphaté Cadre A013493**  
**Fourche 26" - VTC - Pivot acier 330mm x Ø28.6 x Ø25.4mm Aheadset - Entraxe 120mm**  
pour  
**Roller Brake et VAE MOTEUR AVANT - Alu - Brut Fourches Rigides A018038**  
**Cadre PAPT06 Bouchon à Visser pour Tasseau de Frein de Cadre Alu**

### GUIDON

**Poignées A008032 Poignée - Herrmans Zeglo - L90mm x Ø22mm - Plastique TPE45 -**  
**Noire**  
**Poignées A008033 Poignée - Herrmans Zeglo - L120mm x Ø22mm - Plastique TPE45 -**  
**Noire**  
**Jeux de Direction A010802 Ecrou Etoile - jeu de direction - Tube Øint. 24.6 à 25.6**  
**Cintres A017130 Cintre Panier - VTC - Ø22.1 L675 Rise 104 - Angle 36° - Alu - Brut**  
**Sonnettes PASN26 Sonnette Tournante - Percée avec Cloche - Alu - Argent**  
**Jeu de Direction Ahead Set Semi Intégré - 1"1/8 - Etoile Ø22.2mm - Cuvette Ø44 - avec**  
**Top**  
**Cap - Noir Jeux de Direction PPJD34**  
**Leviers de Frein PPLV63 Levier Gauche Frein R-Brake - Shimano - Alu - Argent -**  
**modifiable V-Brake**  
**Leviers de Frein PPLV64 Levier Droit Frein R-Brake - Shimano - Alu - Argent -**  
**modifiable V-Brake**  
**Potences PPPTB0**  
**Potences PPPTET14 Entretoise Potence - Ahead Set - Ø28.6 x Ø34 x H30 – Noire**

### FREINS

**Frein Roller-Brake - Arrière - Ventilé - Shimano - BR-C3000-R2 - avec entretoise 9.7mm**  
-  
**Argent Freins Roller Brake et Tambour A014940**  
**Freins Roller Brake et Tambour A018004 Frein Roller-Brake - Avant - Ventilé - Shimano**  
**BC6060F - Avec Power Modulator – Argent**

### TRANSMISSION

**Cardans A010128 Cardan VAE - 26" - Nexus 3V - sans cache poussière ni pignon -**  
**Argent**  
**Cardans A010132 Pignon Cardan Hélicoïdal - Nexus 3 - Acier**  
**Cardans A010134 Cache Poussière pour Cardan Nexus 3V - 2 vis - Plastique - Noir**  
**Pédales A011332 Pédales VTC - Gros Filetage - Corps et Cage alu - Axe Anticorrosion**  
- Argent  
**Cardans PTEMMD04 Manivelle Droite - L170mm - Cardan - Carré Décalé - Alu - Sablé**  
**Cardans PTEMMG04 Manivelle Gauche - L170mm - Cardan - Carré Décalé - Alu - Sablé**

**Manette Droite - Nexus 3V Indexée - avec Bell Cranck et Gaine démontées - Shimano Revoshift - Câble 2200mm - Noire Manettes PTMN69**  
**Pédaliers PVVSH1 Vis pour Manivelle - M8-1.0x20mm - Hexagonal creux - Acier - Argent - UNITE**  
**ROUES**  
**Pneu 26" x 2.0 - 50-559 - City - Ballon - Schwalbe Big Apple - Anticrevaison K-Guard - Bande Réfléchissante - Noir Pneus A013356**  
**Roue Arrière 26" - Double Paroi M260 Alu Noire - Cardan Nexus 3 DP19 - Roller Brake - Rayons Inox Noir PROD° Roues Arrière A013878**  
**Roue Avant 26" - Moyeu Bafang -Entraxe -120 MM - Double Paroi M260 Alu Noire - Roller Brake - Rayons Inox Noir PROD° Roues Motorisées Avant A018598**  
**Chambres à Air PRCA11 Chambre à Air 26" x 1.95/2.125 - Valve Schrader - Vrac**  
**PREN44 Accessoires Moyeu Nexus 3V - Axe de Selecteur L81.85mm - avec Ecrous de Roue & Cache Moyeu Shimano Nexus -**  
**Accessoires**  
**Fonds de Jante PRFJ19 Fond de Jante 26" - 22x1680mm - Renforcé (Bleu)**  
**ECLAIRAGE**  
**Eclairages - Accessoires A014162 Protection - pour Projecteur Avant ECHO - Inox revêtue Plastique Noir**  
**Eclairages Arrière PAEC92 Feu Arrière - Filaire - Pixeo - Led - Temporisé**  
**Eclairages Avant PAECA03 Projecteur Avant - Filaire - Echo 15 lux - Led - Support inox – Temporisé**

## PERIPHERIQUES

**Accessoires de Tige de Selle A008042 Collier de Selle - Triangle 48,5 x H20mm H17 - Sans Blocage Ø8 - Alu - Noir**  
**Protège Feu type Pixeo - Garde-boue 26" arrière enveloppant Arcade - Vis non fournie - PP -**  
**Sablé Noir Garde-Boue Accessoires A008047**  
**Accessoires de Tige de Selle A010123 Entretoise de tige de selle - Triangulaire - Plastique injecté - noire**  
**Tiges de Selle A010168 Blocage de selle - Axe Ø8 - Large - Excentrique 3.6mm - Alu - Noir**  
**Tige de Selle Triangulaire V2 - VTC - L408mm - avec Chariot - Insert pour Vis Antivol - Graduée - Alu - Noire Tiges de Selle A010698**  
**Selles A013646 Selle Royal Viaggio - Protections côté - Noire**  
**Carters A015709 Carter MOKA V2 - XL - Protection Controleur - Boitier Pedalage MOKA Moteur Avant - Brut**  
**Garde-boue 26" - Arrière - Enveloppant - Arcade GBV2 - Epargne Antivol & V-brake - Plastique - Noir Garde-Boue Fixes A017668**  
**Goulotte de Maintien de Câble - Garde-boue 26" Enveloppant Arcade GBV2 - Plastique -**  
**Noir Garde-Boue Accessoires A017669**  
**Garde-Boue Fixes A020298 Garde-boue 26" - Equerre Longue - Avant - F58 - Tringle U extérieure - Plastique – Noir**  
**Béquilles Centrales & Latérales PABQ40 Béquille Latérale Réglable URSUS - 24" à 28" - Vis incluse - Alu - Noire**  
**Garde-Boue Tringles PAGBTG43 Tringle en U - Extérieure - L325 mm - Acier Zingué**

## ACCESOIRES

Accessoires VAE A008043 Protecteur du disque aimanté pour capteur de Pédalage - Fixation sur cardan - Alu - Noir

Accessoires VAE A010376 Ressort Anti Rotation - Direction - Grande Boucle - Inox - Argent

Accessoires VAE A010675 Vis à Oeil - Ø6xM6x30 - Type B - Inox A2

Accessoires VAE A013273 Sticker protection cables - Pour Batterie Intégrée

Bouchon Display et Batterie - wake up - Connecteur Higo 5 points Vert display - Pour Système

IOT sans Display - CAN - IPX5 - Moteur Avant Bafang Accessoires VAE A014032

Sandows A014156 Sandow pour Panier Cintre - L82cm x Ø8 mm - Fermé avec agrafes Inox - Noir

Accessoires VAE A014951 Protection Plastique pour Gaines - Noir

Accessoires VAE A016354 Cable Adaptation Alimentation BEC V1 (Power) vers ancien BEC V2- CAN

Accessoires divers A017724 Manuel d'Utilisation - Entretien - Garantie - 2022

Antivols de Cadre PAAV99 Antivol Cadre avec Connexion pour Câble - Axa Solid Plus - à Clef Retractables - Noir

Catadioptres PACD09 Catadioptre - Roues - Clipsable - Norme France - Orange

Accessoires VAE PCAT66 Gaine Spirale - Ø9.5mm - Plastique - Noire - Vendue au mètre

### COMPOSANTS ELECTRIQUES

Câbles VAE A008259 Câble de Lumière Arrière - UART/CAN - L1300 mm - Moteur Avant Bafang - Noir

Câbles VAE A014948 Câble de Lumière Avant - UART/CAN - L500 mm - Moteur Avant Bafang - Noir

Câbles VAE A014949 Câble d'extension Moteur - UART/CAN - Moteur Bafang - 1000mm - 9pin - Noir

Câbles VAE A014950 Capteur de Pédalage - CAN - L300 - Montage Cardan - Moteur Avant Bafang

Support Batterie I8 supérieur complet - avec serrure Standard- UART/CAN - Support Serrure -

Plastique ALU - Noir Batteries-Accessoires A015946

Batteries-Accessoires A015962 Support Batterie I8 Inferieur- UART/CAN - STD - Plastique ALU - Noir

Batteries-Accessoires A016352 Capot Batterie I8 - ALU - Brut

Batteries-Accessoires A016355 Jauge batterie Guide lumière - Batterie I8 - CAN - Plastic

Chargeurs A016357 Chargeur 2A - Batterie I8

Batteries-Accessoires A017308 Adhésif Mousse - Pour maintien capot batterie - Batterie I8

Displays A019168 Display 3 Boutons LCD - CAN - 26" 28"- Bafang - DP C220 - Câble L850mm - Noir

Contrôleurs A019897 Contrôleur Moteur Avant MOKA HW3.0 - CAN - 36V 250W - A programmer - Bafang

Câbles VAE PREND7 Disque Aimanté - UART/CAN - Montage Cardan - Moteur Avant Bafang

Logiciel VAE SOFTW0052 Software - Moteur Avant HW 3.0 - 26" - E-CARDAN - MOKA Cardan - 25kmh

Batteries A015961 Batterie Nue I8- CAN - 36V 14Ah Li-ion - Intégration cadre - Sans Capot

**ANNEXE 2 – Prix - Coûts des réparations en cas de non-restitution ou dégradations matérielles – Dépôt de garantie- tarifs abonnements**

Taux horaire HT :		33,33 €		
VLD 2024	Quantité	Prix client HT	Prix client TTC	
<b>Freins</b>				
Frein AV		22,10 €	26,52 €	
Frein AR		31,20 €	37,44 €	
Levier de frein		9,70 €	11,64 €	
Câble de frein AV		11,00 €	13,20 €	
Câble de frein AR		11,00 €	13,20 €	
Câble + gaine frein AV		12,00 €	14,40 €	
Câble + gaine frein AR		15,00 €	18,00 €	
<b>Transmission</b>				
Manette Nexus (3 vitesses)		22,00 €	26,40 €	
Axe selecteur Nexus		11,00 €	13,20 €	
Câble dérailleur		16,00 €	19,20 €	
<b>Pédalier</b>				
Pédales		6,90 €	8,28 €	
Bras de pédale		12,00 €	14,40 €	
<b>Cadre</b>				
Cadre		317,20 €	380,64 €	
Selle		11,00 €	13,20 €	
Antivol de selle		7,00 €	8,40 €	
Antivol + tige de selle		30,00 €	36,00 €	
Collier tige de selle		12,00 €	14,40 €	
<b>Eclairage</b>				
Feux AV		8,40 €	10,08 €	
Feux AR		4,20 €	5,04 €	
Catadioptre (unité)		4,00 €	4,80 €	
Câble Electriques		14,00 €	16,80 €	
<b>Direction</b>				
Jeu de direction		14,50 €	17,40 €	
Poignée (Droite ou gauche)		3,00 €	3,60 €	
Potence		19,30 €	23,16 €	
Centre		56,20 €	67,44 €	
<b>Fourche</b>				
Fourche		98,40 €	118,08 €	
<b>Roues</b>				
Roue AV		57,20 €	68,64 €	
Roue AR		58,20 €	69,84 €	
Pneu AV		13,90 €	16,68 €	
Pneu AR		13,90 €	16,68 €	
Chambre à air AV		7,00 €	8,40 €	
Chambre à air AR		7,00 €	8,40 €	
Dévoilage roue avec machine		25,00 €	30,00 €	
<b>Accessoires</b>				
Garde boue AV		19,90 €	23,88 €	
Garde boue AR		24,50 €	29,40 €	
Adhésifs		54,00 €	64,80 €	
Sonnette		5,00 €	6,00 €	
Béquille		8,00 €	9,60 €	
Tampon de béquille		4,00 €	4,80 €	
Panier		56,20 €	67,44 €	
Compteur		65,10 €	78,12 €	
Batterie		442,50 €	531,00 €	
Chargeur batterie		43,00 €	51,60 €	
Vélo volé ou détruit		1500 €	1800€	
Perte ou endommagement de la clé		51,60 €	61,92 €	
<b>Pénalités / dépôt de garantie</b>				
Rayure peinture (par zone)		25,00 €	30,00 €	
Retard (par jour)		5,00 €	6,00 €	
Dépôt de garantie vélo électrique		833,33 €	1 000,00 €	
Dépôt de garantie vélo cargo		2 083,33 €	2 500,00 €	

	Prix client HT	Prix client TTC
<b>Vélos électriques</b>		
3 mois + 26 ans	<b>83,33 €</b>	<b>100,00 €</b>
6 mois + 26 ans	<b>150,00 €</b>	<b>180,00 €</b>
12 mois + 26 ans	<b>250,00 €</b>	<b>300,00 €</b>
3 mois - 26 ans	<b>50,00 €</b>	<b>60,00 €</b>
6 mois - 26 ans	<b>83,33 €</b>	<b>100,00 €</b>
12 mois - 26 ans	<b>150,00 €</b>	<b>180,00 €</b>
<b>Vélos cargo</b>		
3 mois + 26 ans	<b>166,67 €</b>	<b>200,00 €</b>
6 mois + 26 ans	<b>250,00 €</b>	<b>300,00 €</b>

**ANNEXE 3 – Formulaire pour l'exercice du droit de rétractation**

(Complétez et renvoyez ce formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

— À l'attention de

[Indiquez ici le nom de l'entreprise, son adresse géographique et son adresse électronique]

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

— Je/Nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (\*)/ la prestation de service (\*) ci-dessous

.....  
.....  
.....

— Commandé le (\*)/reçu le  
(\*).....

— Nom du (des) consommateur(s)

.....  
.....  
.....

— Adresse du (des) consommateur(s)

.....  
.....  
.....

— Date .....

— Signature du (des) consommateur(s)

(Uniquement si vous introduisez votre demande de rétractation via ce formulaire en version papier)

.....

(\*) Biffez la mention inutile.